



Ecole, garderie, cantine "L'école du Grand cèdre"



Ecole primaire "Le Grand Cèdre"
280, Route de Fourquevaux
31570 PRESERVILLE
Tél : 05.34.66.38.59



L'école, située sur la commune de Préserville, est un regroupement pédagogique (RPI) entre les **communes d'Aurin et de Préserville**. La gestion administrative de l'école est assurée par la mairie de PRESERVILLE: fonctionnement, cantine, garderie, agents...

S'adresser au secrétariat de mairie de PRESERVILLE.



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

L'école du "Grand Cèdre" comprend cinq classes à plusieurs niveaux de la petite section maternelle au C.M.2.

L'équipe pédagogique est composée de cinq enseignants(tes) dont un occupe le poste de directeur (trice) avec décharge :

- Mme FRUITET : Directrice et enseignante des Petites sections et moyennes et déchargée le vendredi
- Mme BONITO : Enseignante petite et moyenne section de maternelle
- Mme N'DUKWE : Enseignante grande section maternelle et Cours Préparatoire
- Mme DUTHIL : Enseignante C.E.1 et C.E.2
- Mme PORTE : Enseignante CM1 - CM2
- Mme BONITO : Enseignante CM1 - CM2

HORAIRES :

- Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8h30 / 11h30 et 13h30 /16h30

REGLEMENT INTERIEUR :

Il est consultable à l'école et plus bas #

LA CANTINE :



Deux services différents sont assurés de 11h30 à 13h20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi : le premier pour les maternelles et le second pour les primaires. La cantine du mercredi midi, sera assurée uniquement pour les enfants inscrits au centre de loisirs l'après-midi et gérée par le centre de loisirs (ALSH).

Les menus sont élaborés par la société SR COLLECTIVITES 81710 SAIX - SIRET 79385813500015 et consultables sur cette page.

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal de 11h30 à 13h20.

Le règlement des repas est dû à la Trésorerie de REVEL à réception du titre de paiement.

LES GARDERIES :

Le matin, elle est assurée de 7h45 à 8h20 les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) par le personnel communal.



Le soir, après les heures de classe, un A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'École) est assuré. 2 agents communaux sont intégrés au groupe de professionnels de l'animation. Les horaires sont les suivants : les lundi-mardi : 16h30 /18h30.

Le règlement de la garderie du matin est dû à la Trésorerie de REVEL à réception du titre de paiement alors que le coût de celle du soir est à régler à l'organisme prestataire (Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud) à réception de la facture.

LES INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS :

[INSCRIPTION CANTINE 2024-2025](#)

[INSCRIPTION GARDERIE 2024-2025](#)

[REGLEMENT CANTINE 2024 2025](#)

[REGLEMENT GARDERIE 2024 2025.pdf](#)

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Les délégués représentant des parents sont élus pour un an et sont les porte-paroles des parents auprès des enseignants et du RPI Aurin / Préserville.

Vous pouvez prendre contact en vous adressant à la Directrice de l'école.

L'ASSOCIATION "AUPRÈS DU CÈDRE" :

L'association "Auprès du cèdre" est une association loi 1901 à but non lucratif créée et animée par des parents volontaires de l'école désirant s'investir dans des actions bénévoles et conviviales afin d'apporter une aide aux projets pédagogiques du chef d'établissement, de participer au développement du cadre de vie scolaire ainsi que de participer et d'organiser des manifestations conviviales au sein des deux villages (Aurin et Préserville) réunissant enfants, familles et habitants.

C'est dans ce but que l'association organise divers événements qui contribuent également à la récolte de fonds. Ces fonds permettront de financer en partie et de favoriser des projets proposés par l'équipe enseignante (activités extrascolaires, sportives et culturelles etc...).